

Aperam Corporate Policy

Dialoguer - la méthode Aperam (“The Aperam Way”).

Brève description : Politique de communication pour l'engagement avec les parties prenantes locales externes.

Champ d'application : S'applique à toutes les opérations, filiales et sociétés affiliées d'Aperam dans le monde entier.

Référence : Cette politique doit être lue conjointement avec notre Code de conduite et :

- la politique de communication d'Aperam (interne)
- Directives de communication et de confidentialité d'Aperam (interne)
- Directives d'Aperam concernant les contributions caritatives (interne)
- Annexe 1 : Lignes directrices internes

1. Objectif

Aperam accorde une importance considérable à une communication efficace. En effet, nous sommes fermement convaincus que des relations étroites avec toutes nos parties prenantes, par le biais d'une communication régulière, sont très précieuses pour Aperam et démontrent notre intégrité et notre transparence.

L'objectif de cette politique est d'encourager une communication et un engagement réguliers et standard avec nos parties prenantes, telles que les communautés locales ou les autorités, et de fournir des conseils à nos sites à cet égard, conformément à notre politique de communication et à tous les processus concernant la publication d'informations sensibles.

2. Teneur

1. Portée et objectifs

Cette politique vise à établir et à maintenir de bonnes relations avec les parties prenantes locales externes¹, notamment les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les sous-traitants, les fournisseurs locaux, le monde universitaire et d'autres institutions.

L'engagement des parties prenantes externes chez Aperam a trois objectifs :

- Être conscient des risques et des opportunités, en enrichissant notre analyse avec les points de vue de nos parties prenantes,
- Trouver des solutions durables et mutuellement profitables,

¹ Ce document ne traite pas des schémas d'engagement avec les clients, les fournisseurs ou sous-traitants mondiaux ni d'autres parties prenantes telles que les prêteurs ou les actionnaires.

- Gagner la confiance de nos parties prenantes externes, en protégeant ainsi notre marque et notre réputation et, enfin, en préservant notre licence sociale d'exploitation.

2. Spécifications

Exigences minimales

Obligations légales

Bien qu'il s'agisse d'une évidence, notre premier et principal devoir est de nous conformer à toutes les lois et réglementations locales applicables, en particulier celles concernant l'engagement des parties prenantes, la consultation de la communauté et les publications. Toutes ces exigences sont donc intégrées dans nos routines de gestion.

Identification, analyse et engagement des parties prenantes

Conformément aux meilleures pratiques, tous les sites doivent développer une compréhension des parties prenantes locales et de leurs préoccupations, en particulier des groupes de parties prenantes qui peuvent être particulièrement vulnérables. Cela signifie

- Tenir à jour une liste des groupes de parties prenantes importants au niveau local, avec les principales coordonnées de contact.
- Organiser des interactions régulières pour rester au courant des principales préoccupations des parties prenantes,
- Maintenir un mécanisme de gestion des griefs suffisant pour recueillir les plaintes, notamment par le biais de notre outil standard Aperam "Open contact channels" (voir paragraphe ci-dessous).
- Fournir des informations adéquates concernant l'activité du site, les sujets importants et les progrès réalisés.

A cet égard, tous les sites industriels sont invités à :

- Afficher le "poster d'entrée" standard d'Aperam, avec des indicateurs clés sur nos performances sociales et environnementales en gage de transparence,
- Partager le point de vue d'Aperam sur les sujets importants, en accord avec les meilleures normes d'engagement des parties prenantes (matrice de matérialité ou autres moyens),
- Mettre en place des routines de communication avec une fréquence et des modes opératoires en adéquation avec la taille des sites et leur impact sur leurs parties prenantes.

Mise à disposition de canaux de contact pour recueillir les commentaires

Aperam a défini un processus standard utilisant un formulaire de contact dans le but de s'assurer que les interactions des sites avec leurs parties prenantes locales sont gérées de manière adéquate et dans la ou les langues locales. L'objectif est de pouvoir recueillir un retour d'information positif tout en répondant à la nécessité de disposer d'un mécanisme efficace de règlement des griefs.

Chaque site gère son propre formulaire de contact en ligne dans la langue locale afin que les parties prenantes locales puissent fournir leurs commentaires à tout moment, en utilisant des catégories prédéfinies pour faciliter l'acheminement et le suivi.

Orientations clé

Principes

- **Transparence:** Le principe de notre engagement est d'informer nos parties prenantes locales de manière régulière et proactive afin d'établir la confiance et notre valeur sociale tout en anticipant les problèmes.
- **Cohérence:** Des directives internes (qui seront mises à jour périodiquement) seront fournies pour aider les sites à organiser cet engagement de manière cohérente au sein d'Aperam, avec des fréquences recommandées par type de sites. Les meilleures pratiques seront également échangées en interne.
- **Matérialité:** L'engagement doit couvrir les " sujets matériels " des différentes parties prenantes et prendre en compte les différences de taille, de complexité et d'impact local des sites Aperam. Cela signifie que la fréquence d'engagement recommandée sera plus élevée et que le champ des parties prenantes à impliquer sera plus large pour les usines principales² que, par exemple, pour les activités des centres de service (voir la catégorisation plus loin).
- **Gestion locale :** Le mode de fonctionnement, les messages clés et le calendrier de l'engagement seront définis au niveau du site et peuvent être résumés dans une vue synthétique d'une page de leur plan annuel d'engagement des parties prenantes (voir exemple dans le tableau 3 de l'annexe 1). Les données collectées via les formulaires de contact seront stockées dans une base de données locale, gérée localement conformément aux politiques et procédures Aperam type RGPD et les réponses aux questions ou aux commentaires reçus seront traitées par le site.

Des modes de communication multiples

Sachant que les parties prenantes locales correspondent également à des groupes très différents en termes d'intérêts et de routines - même à l'intérieur d'un(e) même pays/région -, les modes d'engagement devront être définis localement, s'appuyer sur les supports et rituels de communication existants et développer d'autres moyens, si nécessaire, pour garantir l'efficacité de l'engagement et la conformité avec la culture locale.

Par conséquent, les sites sont invités à utiliser une combinaison d'outils comprenant : des affiches, des pages intranet/internet, des bulletins d'information, des messages sur écran sur place ("TV usine"), des réunions, des événements, des publicités, etc. Ils sont également encouragés à utiliser des modes alternatifs d'échanges ou de création de synergies tels que : les groupes de travail, les salons de l'emploi, les journées portes ouvertes, le sponsoring, les conférences ou les stages, le prêt d'équipements, etc, comme détaillé dans les lignes directrices internes.

Rôles et responsabilités:

Chez Aperam, nous croyons fermement que nos employés représentent le mieux nos valeurs d'engagement bienveillant et transparent.

Nos responsables locaux sur les différents sites ont un rôle clé lorsqu'il s'agit d'écouter, d'interagir et de travailler avec les communautés locales et les parties prenantes. Dans toutes les zones géographiques où nous opérons, nous nous efforçons d'écouter et d'agir en fonction des demandes spécifiques de notre environnement.

² Principalement Timoteo, BioEnergia (BR), Genk, Châtelet (BE), Imphy, Isbergues, Gueugnon, Pont-de-Roide (FR).

Suivis et reporting

Le déploiement de cette politique d'engagement fera l'objet d'un suivi :

- **Une mise à jour continue de la matrice de matérialité** : Les résultats de l'engagement continu au niveau des sites seront reflétés dans les matrices locales, qui à leur tour contribueront à la mise à jour de la matrice de matérialité consolidée du groupe, conformément à la méthode GRI. Les mises à jour sont rapportées chaque année dans le rapport de développement durable du groupe, vérifié en externe et publié sur Internet.
- **Un suivi du niveau d'engagement de nos sites** : La conformité de nos sites à cette politique d'engagement sera évaluée chaque année et fera l'objet d'un état des lieux dans le rapport de développement durable du groupe publié sur Internet et vérifié en externe.
- **Un suivi du retour d'information via nos canaux de contact ouverts** : Une vue consolidée des commentaires reçus, basée sur des données agrégées, permettra un suivi des sujets soulevés et des griefs locaux potentiels, en conformité avec toutes les réglementations en matière de confidentialité.